



# COMMUNE DE CORSEREY

## PROCES-VERBAL

Assemblée du 9 décembre 2019

**Début** : 19 h 30 - Fin : 21 h 25

**Lieu** : Salle communale Corserey.

**Présidence** : M. André Ackermann, Syndic

**Mots d'accueil de M. André Ackermann :**

### Salutations

### Introduction générale :

André Ackermann : remerciements aux citoyennes et citoyens pour leur présence.

Durant ces derniers mois, le Conseil communal a consacré beaucoup de temps et de forces au projet de fusion et, en particulier, à la mise en place de l'organisation de la nouvelle commune. Nous vous donnerons des informations détaillées à ce sujet au point de l'ordre du jour consacré aux informations que le Conseil communal intérimaire a à vous donner.

Nous connaissons maintenant les noms des personnes qui représenteront le village de Corserey au Conseil communal et au Conseil général de la nouvelle commune. Le Conseil communal les félicite et les remercie de s'être mises à disposition pour le bien de la communauté villageoise. Elles auront un rôle important à jouer dans la mise en place de cette nouvelle entité. Le Conseil communal va organiser une remise des dossiers en cours et une information détaillée sur ceux-ci à l'intention des personnes élues. Le Conseil communal attache beaucoup d'importance à ce point afin que les projets démarrés, qui ont une grande importance pour le village de Corserey, puissent être finalisés dans le cadre de la nouvelle commune.

Parallèlement aux travaux engendrés par le projet de fusion, le Conseil communal a continué à avancer dans les différents dossiers en cours : révision du PAL, aménagement du centre du village, projet Valtraloc, raccordement à la Step de Pensier, amélioration du réseau routier, amélioration des transports publics, réfection des routes et des collecteurs La Comba et Champ-Devant, isolation périphérique du bâtiment inférieur (bleu) de l'école. Des informations détaillées sur l'avancement de tous ces projets vous seront données au point 5 de l'ordre du jour.

Une page importante se tourne ce soir puisque cette assemblée est la dernière avant la fusion avec nos 2 communes voisines de Prez-vers-Noréaz et Noréaz, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Pour marquer ce moment, nous vous invitons à partager un moment convivial à l'issue de l'assemblée.

## **Organisation de l'assemblée / Rappel des règles à respecter :**

Les personnes n'étant pas citoyennes ou citoyens de la commune peuvent assister à l'assemblée, mais doivent s'annoncer aux scrutatrices et scrutateurs. Nous leur demandons en outre de bien vouloir s'asseoir à la table prévue pour les personnes non habilitées à voter.

Les personnes habilitées à voter recevront une carte de vote jaune qui va leur être distribuée tout à l'heure par les scrutateurs.

L'assemblée fera l'objet d'un enregistrement destiné à faciliter la rédaction du PV. L'enregistrement sera détruit une fois le PV définitivement adopté.

Les personnes prenant la parole doivent le faire en utilisant impérativement le micro à disposition ; elles doivent en outre dire leur nom et prénom chaque fois qu'elles prennent la parole.

Enfin, rappeler que chacun a le droit de donner son avis, mais que le débat doit se dérouler dans le respect mutuel et le bon ordre.

## **Nomination des scrutatrices et scrutateurs :**

Table 1 de la salle (+ le CC)	Mme Valérie Bapst	11 citoyens
Table 2 de la salle	M. Laurent Chatagny	24 citoyens
Table 3 de la salle	M. Didier Perriard	19 citoyens
<b>Total des citoyennes et citoyens aptes à voter</b>		<b>54 citoyens</b>

Les cartes de vote sont distribuées aux personnes habilitées à voter.

Les personnes quittant l'assemblée doivent s'annoncer aux scrutateurs.

## **Convocation de l'assemblée :**

L'assemblée a été convoquée selon le mode de convocation défini pour la période administrative, soit :

- Par une annonce dans la FO
- L'affichage au pilier public
- L'envoi tout-ménage du Bulletin villageois
- L'envoi tout-ménage de la convocation

Il n'y a pas de remarques quant au mode de convocation. L'assemblée est donc apte à délibérer.

## **L'assemblée délibérera selon le tractanda suivant :**

### **Tractanda :**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 mai 2019  
Le procès-verbal ne sera pas lu, mais il peut être consulté sur le site internet et à l'administration.
2. Crédit pour l'isolation périphérique du bâtiment de l'Ecole - niveau inférieur du bâtiment bleu
  - 2.1 Présentation générale
  - 2.3 Rapport de la commission financière
  - 2.4 Vote du crédit
3. Crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour l'aménagement du Centre Village
  - 3.1 Présentation du statut de l'étude centre village et justification du crédit demandé

- 3.2 Rapport de la commission financière
- 3.3 Vote du crédit
- 4. Reprise de la route Sur les Moulins
  - 4.1 Présentation générale
  - 4.2 Approbation de la reprise
- 5. Informations sur le processus de fusion et les dossiers en cours
- 6. Divers

Suite à l'assemblée, comme il s'agit de la dernière assemblée communale de la commune de Corserey, le Conseil communal vous invite à partager fraternellement un moment convivial autour d'une bonne soupe et de quelques friandises.

### **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2018**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il pouvait être consulté sur le site internet et à l'administration communale.

Les citoyens n'ont aucune remarque à formuler à l'encontre de ce procès-verbal.

**André Ackermann** propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal tel que publié sur le site internet.

### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 mai 2019**

*Les citoyennes et citoyens qui approuvent le procès-verbal du 13 mai 2019 sont priés de se manifester à main levée.*

*Au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

### **2. Crédit pour l'isolation périphérique du bâtiment de l'Ecole – niveau inférieur du bâtiment bleu**

#### **2.1 Présentation générale**

La parole est donnée à Solange Berset

L'appartement sis à l'étage inférieur de l'école était loué depuis plusieurs années. Suite à des demandes de réfection, le constat a été fait qu'il était impossible d'effectuer des travaux d'assainissement nécessaires et indispensables tant qu'une famille habitait dans l'appartement. Après des discussions communes, la locataire a donné son congé.

Après analyse, le Conseil communal a.i. a constaté que l'appartement était à la limite de la salubrité et que des travaux s'imposaient. Comme le processus de fusion était en cours, le Conseil communal a.i. ne voulait pas prévoir des travaux à l'intérieur estimant qu'il appartenait à la nouvelle commune de décider ce qu'il y aurait lieu de faire avec ces locaux.

Après analyse, le Conseil communal a.i. a pris la décision d'entreprendre des travaux urgents et indispensables d'isolation extérieure du niveau inférieur du bâtiment (les niveaux supérieurs étant déjà isolés) afin de préserver le patrimoine et les classes d'école dans les niveaux supérieurs. Le Conseil communal a.i. a convoqué la commission financière afin que ses membres puissent prendre connaissance du dossier et émettre un préavis.

Le CC a.i. a estimé urgent et important de compléter l'isolation périphérique de ce bâtiment qui abrite plusieurs salles de classe. Je précise encore que nous avons procédé à quelques travaux à l'intérieur c'est-à-dire enlever les sols car il y avait plusieurs couches tapis, pergo dans lesquels l'humidité s'était fixée, Il appartiendra à la nouvelle commune de décider de la future affectation de ces pièces.

En complément au message dans le bulletin communal je vous informe qu'une demande de permis de construire restreinte a été faite.

Le total des travaux se monte à 84'427.90 auquel s'ajoutera la facture d'électricité qui nous parviendra ces prochains jours.

## **2.2 Le Conseil communal vous recommande de voter le crédit de Fr. 100'000.-.**

### **2.3 Rapport de la commission financière**

#### **Crédit pour l'isolation périphérique du bâtiment de l'Ecole – niveau inférieur du bâtiment bleu**

En date du 15 juillet 2019, la commission financière s'est réunie à la demande du Conseil communal afin de constater l'état du bâtiment de l'Ecole. Celui-ci présentait des signes évidents de moisissures dues à l'humidité ; des travaux urgents d'isolation étaient donc nécessaires. Pour ces raisons, la commission recommande à l'assemblée d'accepter le crédit de Fr. 100'000.00 pour les travaux d'assainissement du niveau inférieur du bâtiment scolaire.

#### **La parole est donnée aux citoyens :**

**Mme Valérie Bapst** demande si le Conseil communal a déjà pris des options pour l'usage futur des locaux.

**Solange Berset** informe que les locaux ont été visités par les responsables des bâtiments de la future commune fusionnée. Des réflexions sont en cours pour une éventuelle mise à disposition des locaux pour le Cercle scolaire. Actuellement, aucune décision n'a été prise.

**André Ackermann** confirme que le Cercle scolaire s'intéresse à ces locaux. Ceci est également un atout supplémentaire pour le site scolaire de Corserey.

## **2.4 Vote du crédit de Fr. 100'000.00 pour les travaux d'isolation périphérique et divers du bâtiment de l'école – niveau inférieur du bâtiment bleu**

*Les citoyens et citoyennes qui acceptent la demande de crédit de fr. 100'000.00 pour les travaux d'isolation périphérique et divers du bâtiment de l'école – niveau inférieur du bâtiment bleu sont priés de se manifester à main levée.*

*A main levée, les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité la demande de crédit de fr. 100'000.00 pour les travaux d'isolation périphérique du bâtiment de l'école – niveau inférieur du bâtiment bleu.*

## **3. Crédit d'étude pour l'aménagement du Centre Village**

### **3.1 Présentation du statut de l'étude centre village et justification du crédit de CHF 40'000.-**

La parole est donnée à Solange Berset :

**Crédit d'étude de Frs 40'000.- pour l'aménagement du centre village**

Les 30 avril et 11 mai derniers ont été organisées deux matinées de réflexion concernant l'avenir du centre village de Corserey. Plus de 40 personnes y ont pris part et des pistes ont été données pour développer un futur projet. Evidemment cet aménagement est dépendant du Plan d'aménagement local (PAL).

Le PAL de Corserey est déposé auprès de la DAEC pour analyse, ainsi que pour le traitement de deux recours pendants.

*Le canton, par la DAEC, quant à lui, vient de déposer un recours au Tribunal fédéral concernant le traitement transitoire des PAL déposés jusqu'en septembre dernier. Le canton souhaite traiter ces PAL selon l'ancien plan cantonal sur l'aménagement du territoire et le Tribunal cantonal vient de décider que les PAL des 51 communes concernées (dont Corserey) doivent être régis par le nouveau plan cantonal sur l'aménagement du territoire. Les communes concernées sont en attente de la décision du TF.*

En raison de ces affaires en cours, il y a risque que la zone agricole « les Charbonnières » ne puisse pas être mise en zone centre village. Ainsi, le Conseil communal a.i. estime qu'il est important de poursuivre l'aménagement du centre de Corserey en restant, par sécurité, uniquement sur le terrain soumis à PAD et figurant déjà dans l'ancien PAL. Le Conseil communal a.i. souhaite poursuivre le travail et les pistes esquissées lors des deux ateliers en se consacrant sur ce terrain dont l'affectation en zone à bâtir n'est pas remise en question (places de parc, abris PC, passage Bénéfice Curial vers l'école).

Pour ce faire, un mandat d'étude parallèle paraît la meilleure formule.

Le crédit demandé permettra le déroulement de la première phase consistant à organiser le lancement du mandat d'études parallèles :

- mettre en place une organisation (la commune maître de l'ouvrage et le bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO)
- discuter avec les services de l'Etat et les propriétaires
- inviter un collège d'experts (ex.2 architectes+1architecte paysager)
- élaborer le programme du mandat d'étude parallèle et le faire valider
- sélectionner des bureaux mandatés (3 au minimum)
- préparation et mise à disposition des données de base, y.c maquette

Le résultat du mandat d'études parallèles (MEP) est un projet urbanistique qui définira l'ensemble d'affectations, de volumétries et d'équipements.

Ce projet d'aménagement du centre village est un besoin pour Corserey, les ateliers participatifs ont confirmé l'attente des citoyennes et citoyens. Des privés attendent également pour développer et rénover leurs propriétés.

Le Conseil communal a.i. vous recommande d'accepter ce crédit.

**André Ackermann** informe qu'une réserve d'un montant de Fr. 1'000'000.00 sera proposée dans les comptes 2019 pour le projet Centre village

### **3.2 Rapport de la commission financière**

La commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 21 septembre 2019. Le syndic ad intérim ainsi que Mme Solange Berset ont répondu avec satisfaction et transparence aux questions posées par notre commission.

Crédit d'étude de Fr. 40'000.00 pour l'aménagement CentreVillage  
La commission recommande à l'assemblée d'accepter, ce soir, le crédit de Fr. 40'000.00 afin qu'une étude puisse être menée, dans le but de donner suite aux deux matinées de réflexion

La parole est donnée aux citoyens. Comme, il n'y a pas de remarque, l'assemblée est invitée à voter le crédit d'étude.

### **3.3 Approbation de la demande de crédit pour l'étude de l'aménagement Centre Village**

*Les citoyens et citoyennes qui acceptent la demande de crédit de fr. 40'000.00 pour l'aménagement du Centre Village sont priés de se manifester à main levée.  
A main levée, les citoyens et citoyennes acceptent, à la majorité, la demande de crédit de fr. 40'00000 pour l'étude de l'aménagement du Centre Village.*

**Résultat du vote** : 53 oui et 1 abstention.

## **4. Reprise de la Route sur les Moulins**

### **4.1. Présentation générale**

**Jean-Daniel Wicht** informe l'assemblée que cet objet est retiré par le Conseil communal a. i. suite à une lettre de renonciation de reprise de route par la commune envoyée par les propriétaires.

Historique : le Conseil communal a.i. a contacté le géomètre afin d'établir un futur verbal pour la reprise de la route, reprise effective dès que les candélabres seraient posés par le propriétaire actuel. La semaine passée, la famille a informé le Conseil communal a.i. qu'elle ne souhaitait plus entreprendre les démarches pour la reprise. Le projet est donc abandonné et ce point mis à l'ordre du jour ne sera pas voté.

## **5. Informations sur le processus de fusion et les dossiers en cours**

### **a. Informations sur le processus de fusion**

#### **Résultats des élections au conseil communal et au conseil général pour le Cercle de Corserey**

##### **Conseil communal(2 représentant-e-s)**

- Isabelle Bersier
- Aleksandra Bjedov

##### **Conseil général (6 représentant-e-s)**

- Sylvie Schwab
- Stéphane Andrey
- Ludivine Besomi Chatagny
- Sarah Gagnaux
- Guy-Lou Vuarnoz
- Mario Ramalho

Le conseil communal félicite toutes les élues et tous les élus et leur souhaite plein de succès et de satisfactions dans l'exercice de leurs nouveaux mandats !

A noter qu'une élection complémentaire devra avoir lieu dans les cercles de Noréaz et Prez-vers-Noréaz le 9 février 2020 pour pourvoir les sièges manquants pour le Conseil général.

L'assermentation du Conseil communal de Prez est prévue le lundi 16 décembre 2019 et elle sera immédiatement suivie de la séance de constitution.

L'assermentation du Conseil général de Prez aura lieu le même soir et sera suivie d'une information sur la manière de fonctionner d'un Conseil général. La séance de constitution aura lieu début 2020.

La fusion des 3 communes a été acceptée aux urnes le 10 février 2019. Dès ce moment, les travaux préparatoires ont débuté pilotés par un comité de fusion composé des 3 syndics et, en fonction des besoins, d'autres représentants des conseils communaux.

Les points principaux suivants ont été abordés :

Engagement d'une nouvelle administratrice communale en la personne de Mme Geneviève Studer, qui a pris ses fonctions début septembre 2019. Depuis lors, elle a participé à toutes les séances du comité de fusion. Pour information, aucune secrétaire communale actuellement en poste ne souhaitait prendre la responsabilité du poste de secrétaire communale.

Elaboration d'un organigramme pour l'administration de la nouvelle commune.

Engagement d'une nouvelle boursière communale en la personne de Mme Sylvie Dubey, qui prendra ses fonctions en janvier 2020. Mme Valérie Bavaud, caissière de Corserey, n'a pas souhaité poursuivre son engagement à Prez car elle souhaite consacrer son activité au sein de plusieurs communes vaudoises. Mme Fabienne Page, caissière de la commune de Prez, a émis le vœu de prendre sa retraite anticipée.

Mise en place d'un nouveau site internet qui sera mis en exploitation avant la fin de l'année.

Fusion et consolidation des données informatiques des 3 communes (à noter que les 3 communes travaillaient déjà avec les mêmes logiciels). Dès le début janvier 2020, les solutions informatiques de la nouvelle commune seront hébergées sur des serveurs de la société T2i, qui a développé les logiciels utilisés par la Commune de Prez.

Mis à jour du portefeuille des assurances. La Commune de Prez a choisi de travailler avec un courtier en assurances, la Sté Schafer SA. Les travaux viennent de se terminer. Une économie substantielle de CHF 28'000.- par an pourra être réalisée et les prestations assurées ont pu être améliorées.

Aménagement des locaux de l'administration communale de Prez, qui sera située à Prez-vers-Noréaz. L'administration occupera 2 étages.

Déménagement des archives communales.

Elaboration d'un règlement du personnel. Celui-ci sera toutefois être discuté et adopté définitivement par les nouvelles autorités communales.

Préparation d'un budget 2020.

Coordination des travaux édilitaires, mais l'organisation actuelle restera en place pour 2020.

Les comptes 2019 seront bouclés par les autorités actuelles et présentés pour acceptation au conseil général de Prez.

En raison des déménagements des administrations, les bureaux communaux seront fermés dès le 13 décembre 2019 et un service de piquet sera mis en place pour les cas urgents. Veuillez tenir compte des informations qui vous seront envoyées par tout-ménage et qui seront publiées sur notre site internet.

## **b. Informations sur les dossiers en cours**

- **Route de Montbelley**

Jean-Daniel Wicht informe que la réception des travaux a eu lieu cette semaine à l'entière satisfaction du Conseil communal. Il n'a été constaté aucun défaut.

- **Route de la Comba – Champ Devant**

Jean-Daniel Wicht informe que le Conseil communal a.i. a validé les plans de réfection de la route. Etant donné que la route est étroite, il sera nécessaire, pour permettre la sécurité du trafic durant les travaux de trouver des solutions satisfaisantes. Il y aura des discussions avec des propriétaires privés pour des droits de passages afin de garantir la sécurité. Les travaux seront soumis au marché public.

- **Plan des infrastructures de l'eau potable**

Le plan des infrastructures de l'eau potable (PIEP) a été établi par le bureau Hydrolina. Cette analyse est donc terminée et sera transmise aux responsables de la commune de Prez pour y donner suite.

- **Projet Valtraloc**

Jean-Daniel Wicht explique à l'aide de slides les points principaux de ce projet. Le Conseil communal a.i. a approuvé la variante la plus avantageuse pour Corserey. Le devis pour ces travaux est estimé à Fr. 320'000.00. Le dossier sera également transmis à la commune de Prez.

- **Transports publics, nouvel arrêt Noctambus**

Comme les citoyens ont pu le constater, l'arrêt de bus (Noctambus) se fera au centre village. L'arrêt au Curtillet sera supprimé. Jean-Daniel Wicht explique plus en détail la décision qui a été prise de supprimer l'arrêt de bus du Curtillet pour garder celui en face du manège Winiger. Une demande a été faite, conjointement avec les autres communes de la fusion, pour créer une liaison TPF Chénens/Grolley. Si ce projet devait se réaliser, un arrêt supplémentaire serait placé vers le haut du village, ce qui permettrait une bonne desservance pour l'ensemble du village. Dans le cadre du projet Valtraloc, il est prévu que l'arrêt actuel en face du manège Winiger soit déplacé de quelques mètres en la direction de Prez.

Il est également possible d'étudier une liaison TPF Chénens-Rosé. Le service de la mobilité, qui a été contacté, étudie ces demandes.

- **Raccordement à l'AESC, transformation STEP Corserey**

Le raccordement de Corserey à l'AESC a été approuvé. Les taxes d'entrée ont été payées. Le projet suit son cours.

- **Révision du plan d'aménagement**

Solange Berset explique l'état actuel du PAL de Corserey :

Suite à une récente décision du Tribunal cantonal, le Canton a informé les communes que les PAL qui ne sont pas encore approuvés devront tous être évalués selon le nouveau plan directeur cantonal, même s'ils avaient été mis à l'enquête publique avant que le plan cantonal ne soit adopté par le Conseil d'Etat (2 octobre 2018).

Pour aider la commune à se positionner, la DAEC a effectué, sur demande du Conseil communal a.i. une analyse rapide et purement technique du PAL, pour relever les éléments qui pourraient être jugés non conformes au nouveau plan directeur cantonal et Solange Berset a participé à une séance à la DAEC avec les urbanistes qui ont fait l'analyse.

En fait, si on tient compte du nouveau plan directeur cantonal, Corserey dispose de largement assez de réserves dans sa zone à bâtir existante avec un potentiel de 4,1 de réserve alors que la nouvelle loi demande un coefficient de 0,5.

La commune de Corserey est située au degré 4 d'urbanisation ; cela signifie que la commune devrait répondre à certains critères de transport publics qui ne peuvent pas être réalisés et que la desserte n'est pas suffisante. Ainsi, les indices demandés pour Corserey sont trop élevés de manière générale. Pour le projet centre village, il était prévu de se concentrer, dans un premier temps, sur la première étape, donc nous poursuivons les études. Pour la mise en zone des Charbonnières, dont l'urbanisation est prévue dans un second temps, il faudra revoir l'indice. Par contre, les ajustements de zone à bâtir qui sont trop petites pour permettre de nouvelles constructions ne devraient pas être traités comme des mises en zone à bâtir normales et le Conseil communal va argumenter dans ce sens.

En accord avec la commission d'aménagement, il est prévu de poursuivre la procédure d'approbation. Son objectif premier est que les propriétaires soient fixés le plus tôt possible sur les indices à appliquer et que le projet de centre village ne soit pas remis en question.

Donc, pour la suite du dossier, il s'agira d'argumenter et de défendre le PAL tel que mis à l'enquête, préparer un argumentaire avec tous les points et modifier quelques indices.

## 6. Divers

**André Ackermann** informe que Mme Valérie Bavaud n'a pas souhaité renouveler son engagement au sein de la commune de Prez. Elle s'est excusée pour l'assemblée de ce soir, ayant d'autres obligations. Le conseil communal la remercie pour tout le travail accompli à Corserey et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.

**Philippe Chatagny** remercie le Conseil communal a.i. pour le temps consacré à la commune et l'aide apportée à sa famille.

## 7. Clôture de l'assemblée

André Ackermann, au nom du Conseil communal a.i., prend congé des citoyennes et citoyens et les remercie pour leur soutien et engagement. La mission du Conseil communal a.i. a été accomplie avec intérêt et passion.

Des remerciements sont également adressés à la secrétaire Marie-Claude Vuarnoz pour sa collaboration et sa disponibilité.

Des remerciements vont également au personnel de l'édilité, de la déchetterie et du service de nettoyages.

A l'issue de l'assemblée, le Conseil communal a le plaisir de vous proposer de partager un moment convivial, moment destiné aussi à marquer un moment important pour le village de Corserey.

Le Syndic :  
André Ackermann

La Secrétaire :  
Marie-Claude Vuarnoz

EN ATTENTE D'APPROBATION